



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alerte aux feux et aux dégâts pour l'été 2023

Question écrite n° 6631

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les risques futurs liés à la sécheresse dans les Bouches-du-Rhône. Récemment, le département a été classé en risque sécheresse dès le mois de février 2023, augurant une saison estivale des plus risquées face aux risques de feux de forêt. L'été 2022 qui cumulait sécheresse et phénomènes caniculaires de plus en plus long et un hiver très doux inquiètent associations et professionnels des services de secours. L'incendie sur la commune de Mouriès en janvier 2023 en est un tragique exemple. Les sécheresses de plus en plus longues et précoces, les canicules de plus en plus longues et rapprochées, la hausse des feux de forêt en 2022 sur tout le territoire national, jusqu'en Bretagne et sur tout le pourtour de la Méditerranée, la sollicitation de plus en plus importante des matériels terrestres et des soldats du feu mobilisés sur des périodes de plus en plus longues, sans compter la crise du volontariat avec une diminution des disponibilités et la diminution du taux de disponibilité des avions bombardiers d'eau, font craindre une hausse des risques pour les habitants, leurs biens et les massifs forestiers. Par conséquent, sans un plan d'urgence du Gouvernement, la catastrophe est à prévoir. Mme Lelouis tient donc à sonner l'alerte. La flotte de *trackers* a été réformée en raison de sa vétusté, la flotte de canadairs est de plus en plus vieillissante, induisant des périodes de maintenance de plus en plus fréquentes, le taux d'indisponibilité des chefs de bord est en pleine augmentation du fait des départs pour d'autres horizons professionnels mieux considérés ou à la retraite. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, il y a 15 chefs de bords actifs et disponibles sur un besoin identifié de 22 chefs de bords. Les mouvements de grève au sein du personnel naviguant en raison des difficultés sociales n'arrangent rien non plus. Par ailleurs, on a pu voir lors des violents incendies en Gironde que le pourtour méditerranéen se trouvait délaissé à cause de la mutualisation des moyens aériens sur des territoires de plus en plus étendus, rendant les délais d'intervention plus longs, impactant aussi les volumes horaires de vol des pilotes. Or la solution n'est pas dans la privatisation, en raison des coûts et surcoûts pour les collectivités territoriales, l'État et les SDIS, mais dans l'investissement massif et urgent de l'État dans les organismes professionnels déjà existants avec les moyens humains et matériels. Elle tient donc à lui demander quels risques il est prêt à faire prendre aux sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône et aux services de secours pour compenser la raréfaction des moyens aériens nationaux indispensables dans la lutte contre les incendies.

Texte de la réponse

Au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) met tout en œuvre pour adapter les moyens opérationnels de lutte contre les feux. Elle dédie 460 personnels à l'utilisation, à l'entretien et au fonctionnement des 22 avions du groupement d'avions de la sécurité civile (GASC) et des 37 hélicoptères du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC). La flotte d'avions bombardiers d'eau est actuellement composée de 12 Canadairs (CL415) et de 7 Dash. La flotte de Canadairs n'est âgée que de 25 ans. Toutefois, des mesures ont été engagées pour anticiper son renouvellement. Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), la DGSCGC se voit attribuer 4 Canadairs supplémentaires dont 2 financés par le programme européen RescUE. La livraison est annoncée par le constructeur à compter de 2027-2028 pour le premier avion. Concernant les

ressources humaines, des dispositions ont été prises à travers le protocole signé le 1er juillet 2022 par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et les organisations syndicales. Cet accord entérine un certain nombre de mesures allant dans le sens d'une meilleure attractivité et d'une pérennisation des emplois par une revalorisation de l'ensemble des personnels navigants. Ces mesures ont pour objectif à la fois de fidéliser les pilotes expérimentés pour les employer dans des fonctions d'instructeurs, et de créer des fonctions d'instructeurs spécifiques au métier de bombardier d'eau tout en développant la formation en simulateur, permettant ainsi de répartir la charge de la formation sur plus de pilotes et d'augmenter la capacité de formation annuelle de nouveaux pilotes. Ces valorisations de fonctions spécifiques constituent une avancée soutenue par la DGSCGC car elles tendent à valoriser l'exercice de fonctions particulières, essentielles notamment pour la transmission des savoirs, la formation initiale et continue des personnels, ou le maintien en condition opérationnelle de la flotte des aéronefs. La DGSCGC travaille ainsi à la fidélisation de ses personnels navigants afin de garantir la réponse opérationnelle. Les investissements financiers dans les aéronefs et la signature du protocole avec les personnels navigants témoignent de l'engagement du Gouvernement en faveur de la lutte contre les feux de forêts, objectif primordial pour la sécurisation des acteurs du secours.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6631

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2563

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11518